



N°7 / 13 mai 2025

Dicton de la semaine : La rosée de mai fait tout beau ou tout laid !

L'Essentiel

Informations réglementaires	Collectes emballages de produits en 2025
Météo	Remontée des températures en cours, temps encore instable jusqu'à demain, retour d'un temps plus ensoleillé par la suite.
Phénologie	Progression moyenne de la végétation
Mildiou	Rares taches sur notre réseau, une protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux.
Black rot	Apparition de taches sur parcelles avec historique
Oidium	Pas de symptômes
Vers de Grappe	Rares prises de papillons, en attente des premiers glomérules
BSV Vigne Nord Aquitaine	BSV N-A - Vigne Nord Aquitaine N°6 du 6 mai 2025. Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)

Informations réglementaires

Collectes emballages de produits en 2025 :

60 sites en Gironde pour déposer vos emballages GRATUITEMENT ! Objectif: qualité & tri pour un recyclage efficace
Dates à retenir:

- ✓ **EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires):** 19 au 23 mai, 30 juin au 4 juillet, 1er au 5 septembre
- ✓ **EVPF (Emballages Vides de Produits Fertilisants):** 18 au 23 mai (en même temps que les EVPP)
- ✓ **PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) & EPI usagés:** 5 et 6 novembre
- ✓ **EVPOH (Emballages Vides de Produits œnologiques et d'hygiène):** 1er au 5 décembre

Plus d'infos, consignes et adresses :

www.gironde.chambre-agriculture.fr



www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr

La Météo

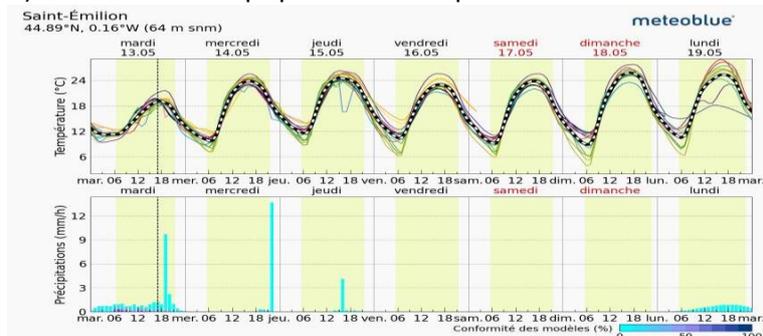
Bilan des 7 derniers jours :

Date	St Pierre de Mons		Saillans		Puisseguin		Libourne		St Emilion Village		Néac		St Magne de Castillon	
	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 6 mai 2025	12,62	0	12,73	0	12,31	0,76	12,88	0,38	12,4	0,76	12,68	0	12,93	1,14
mercredi 7 mai 2025	13,67	0	13,94	0	13,4	0	14,05	0	13,75	0	13,65	0	14,31	0
jeudi 8 mai 2025	14,25	0	14,76	0	14,1	0	14,83	0	14,41	0	14,33	0	14,69	0
vendredi 9 mai 2025	15,24	0	15,77	0	15,28	0	16,13	0	16,08	0	15,48	0	16,16	0
samedi 10 mai 2025	16,41	20,45	16,9	22,61	16,56	13,4	17,37	24,26	16,88	28,5	16,96	18,5	16,95	19,1
dimanche 11 mai 2025	14,62	2,03	14,87	0	14,63	1,78	15,03	0	14,76	0,76	14,85	0,51	14,83	0,51
lundi 12 mai 2025	15,1	2,99	15,39	1,02	15,31	0	15,68	0	15,33	0	15,42	0	15,43	0,51
Cumul de pluie des 7 derniers jours		25,47		23,63		15,94		24,64		30		19,1		21,2

Cette fois-ci l'orage a bien traversé notre secteur, les cumuls varient de 15 mm à 30 mm, le plus gros de la pluie étant enregistré samedi soir. Cet orage a été accompagné d'épisodes de grêle, violent sur le Langonnais ou moins intense notamment sur St Michel de Fronsac. Sur ce secteur, la végétation a été marquée, sans destruction complète (impacts sur feuilles, rameaux et dans une moindre mesure sur inflorescences).

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :

Remontée des températures tout au long de la semaine, un épisode orageux est annoncé pour demain (mais les prévisions sont changeantes). Retour d'un temps plus ensoleillé par la suite.



Le Calendrier Lunaire

La lune montante : c'est la période de sève montante. Les plantes s'emplissent de forces et croissent. Période de semis, période de récolte. En cave, soutirage en vue de prolonger l'élevage.

La lune descendante : c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associé à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

Jours Racines : Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.

Jours Fleurs : Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

Jours Feuilles : Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits : Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

	Mercredi 14 mai	Jeudi 15 mai	Vendredi 16 mai	Samedi 17 mai	Dimanche 18 mai	Lundi 19 mai	Mardi 20 mai
Phase de lune	 Lune descendante	 Lune montante	 Lune montante	 Lune montante	 Lune montante	 Lune montante	 Dernier quartier
Influence	 Feuille	 Feuille/ Fruit	 Fruit	 Fruit	 Racine/ Fruit	 Racine	 Racine/ Fleur

Phénologie – Etat du vignoble

Les stades phénologiques évoluent rapidement. Et la pousse reste constante sur une majorité de parcelles de notre réseau malgré la baisse des températures la semaine dernière.

Les pampres de têtes et de pieds, les doubles et entre-cœurs poussent toujours aussi rapidement.

	
Stade G/15 6 à 8 feuilles, les inflorescences se développent	Stade H17 Boutons floraux séparés

Blancs
Merlot noir
Cabernet Franc
Cabernet sauvignon

Etat du vignoble

L'ensemble des parcelles est facilement accessible, sauf sur les secteurs ayant reçus des cumuls de pluies importants pendant les orages de samedi.

🌀 **Travaux au vignoble :**

Les épamprages de têtes et pieds, les premiers levages sont en cours.

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer.

Les travaux mécaniques du sol sous le cavaillon ou dans les fonds sont en cours où le ressuyage est rapide, **attention à pratiquer un travail de sol où la protection phytosanitaire est en place et active, pour éviter toute contamination par projection de terre.**

Sur certaines parcelles, les adventices non éliminés restent un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro climat humide au niveau des souches (favorables aux maladies cryptogamiques de la vigne).

La tonte des fonds et des abords des parcelles est en cours, **même remarque que pour le travail du sol.**

🌀 **Auxiliaires :**

Nous observons les premières pontes de Chrysopes :



Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

Le réglage d'un pulvérisateur : Mon Réglage Pulvé

[Mon réglage pulvé : la plateforme web dédiée au réglage des pulvérisateurs en viticulture](#)

Lien à suivre : [Réglage pulvé](#)

Méthode CEPP :

2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur.

Rappel réglementaire

- ✓ Rappel réglementaire : il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.

Utilisation des produits phytosanitaires

- ✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 :

SPE8 : « **pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes** ».

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.

✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.

✓ **Distances de sécurité au voisinage des lieux d'habitation et lieux accueillant des personnes vulnérables**
L'arrêté du 4 mai 2017 fixe les distances minimales à respecter entre les zones de traitement et les deux catégories de lieux mentionnés précédemment en fonction des substances actives qu'ils contiennent.

Ces distances sont de :

- ✓ 20 mètres incompressibles pour les substances les plus préoccupantes ;
- ✓ 10 mètres incompressibles pour certains produits à base de substances actives classifiées CMR2 dont la liste est publiée au BO agri ;

Ces distances, variables en fonction du type de culture traitée, sont de :

- ✓ 10 mètres pour tous les produits utilisés pour les traitements en viticulture,
- ✓ 5 mètres pour les autres cultures.

Les non-conformités constatées en matière de conditions générales d'emploi sont de divers types et notamment :

1. Non-respect des conditions d'emploi et notamment des doses
2. Non-respect des ZNT fixées soit par l'AMM soit par l'AM.

Le non-respect des dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017 peut être puni d'une peine maximale de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 150 000 €.

- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.
- ✓ Penser à alterner les rangs de passage quand c'est possible, c'est d'autant plus important en vignes larges.

Mildiou

🔗Le point

Il n'y a pas de nouveaux symptômes sur feuilles cette semaine. Les rares taches visibles sont anciennes, souvent peu ou pas sporulantes et même parfois en début de nécrose. Il n'y a pour l'instant aucun symptôme sur inflorescence.



🔗 Le conseil

Une protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux.

Il faut surveiller l'évolution des prévisions météo, celles-ci sont très changeantes. Pour l'instant, une dégradation orageuse est annoncée pour demain soir, si vous êtes en fin de rémanence et/ou si le dernier traitement est lessivé, n'hésitez pas à intervenir avant cet orage.

Conditions pour le renouvellement de la protection :

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), **selon les secteurs la protection est partiellement ou complètement lessivée, renouvellement avant le prochain épisode pluvieux annoncé demain.**
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **pousse qui a continué malgré le rafraîchissement des températures, jeunes feuilles non protégées et inflorescences qui se sont allongées.**
- et pluies annoncées ou périodes importantes d'humectation. **Pluies orageuses annoncées pour l'instant demain soir. Surveillez l'évolution des prévisions météo.**

Attention à l'application à base de spécialité cuprique : il faut que les températures soient supérieures à 10/12°C lors de l'application, en dessous de 10°C le cuivre peut être phytotoxique.

Champ Flo Ampli (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0,7 à 0,8 l/ha**, DRE 24 h, ZNT eau 5 m, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Effet secondaire Black-Rot.

Ou

Bouillie Bordelaise RSR Disperss (sulfate de cuivre) à la dose de **1,25 à 1,50 kg/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Ou

Héliocuivre (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0,6 à 0,75 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :
SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/ha.** ».

🔗 L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprages du pied et de la tête.

Black-Rot

🔗 Le point

Depuis la fin de semaine dernière nous observons la sortie de jeunes taches sur feuilles de rang 2 ou 3 sur quelques parcelles. Depuis le début de cette semaine, les taches sont parfois couvertes de pycnides. Le nombre de parcelles avec symptômes est faible.

Les parcelles les plus concernées sont très souvent celles avec un historique Black-Rot, la fréquence maximale observée est d'une tache tous les 10 pieds. Surveillez vos parcelles habituellement sensibles.



🔗 Le conseil

Il est important d'assurer une protection contre cette maladie avant toute pluie annoncée, en particulier les pluies orageuses, très favorables aux contaminations.

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre.

🔗 L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🔗 Le point :

Il n'y a pas de symptômes sur les parcelles de notre réseau.

🔗 Le Conseil :

Une protection contre cette maladie est à assurer, pour rappel sur le soufre : sa rémanence en absence de lessivage est de 8 à 10 jours maximum, la protection est à renouveler en fin de rémanence.

Exemple (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD
(ZNT eau = 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits, nombre d'applications max : 8)
pour une dose de 4 à 6 kg/ha.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 et limiter leur utilisation :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».

🌀 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place, gestion de la vigueur des parcelles (choix du matériel végétal, fertilisation...) mais également la destruction de l'inoculum (élimination des bois porteurs de symptômes).

🌀 Méthode CEPP :

2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

Les Ravageurs

Vers de grappe

Certains enregistrent encore quelques captures. Il est encore un peu tôt pour voir apparaître les premiers glomérules.

Cicadelle Verte :

Augmentation de la présence de jeunes larves. Les adultes sont toujours très présents dans les parcelles.

Cicadelle de la Flavescence :

Augmentation de la présence de jeunes larves.



Les cartes détaillées des zones de traitement obligatoire en 2025 sont disponibles à la consultation:

- pour le libournais et le castillonnais :

https://www.gdon-libournais.fr/cartes_TO.php et https://www.gdon-libournais.fr/modalites_TO.php ou en consultant le site internet <http://www.gdon-libournais.fr/>

- pour le Sauternais et les Graves

[Bulletin de traitement Obligatoire du GDON SG en 2025](#)

[Tableau de traitement par commune en 2025](#)

[Carte des Traitements Obligatoire 2025](#)

Ravageurs secondaires :

✓ Cigarier

Le cigarier fait généralement peu de dégâts car il est souvent présent en nombre limité. Les dégâts apparaissent en cas de pullulation, et la méthode la plus efficace est alors le ramassage et la destruction des cigares contenant les œufs avant leur éclosion.



✓ Erratum : Tigre du platane

Erratum, la semaine dernière nous vous avons indiqué la présence de Tigre du platane sur certaines parcelles, après expertise auprès de Raphaël Rouzes (Entomo-Remedium), il s'agit en fait de la punaise réticulée du chêne (*Corythucha arcuata*).



La plante Bio indicatrice

La potentille rampante, *Potentilla reptans*



Vivace herbacée de la famille des Rosacées

Description :

Elle se reconnaît à ses feuilles caractéristiques divisées en 5 folioles dentées et à ses fleurs à 5 pétales jaunes. Très commune dans nos vignobles, elle fait partie des « cauchemars » des vignerons. Souvent associé au chiendent, elle colonise et couvre rapidement le milieu grâce à ses capacités stolonifères. Gourmande, elle peut poser des problèmes de concurrence azotée si elle n'est pas maîtrisée.

Biotope primaire:

Pelouses et prairies des vallées alluviales et des plateaux calcaires

Caractère bio-indicateur

Engorgements en eau et en matière organique provoquant des manques d'oxygène. Elle peut aussi indiquer des compactages et piétinements qui conduisent également à des anaérobioses.

Phytothérapie à la vigne :

Pas d'usage répertorié

Phytothérapie humaine :

Le principe actif de la potentille rampante est l'acide tannique. Ce sont souvent ses fleurs et feuilles qui sont utilisées. On peut s'en servir aussi bien par voie interne qu'externe. Anti-inflammatoire, antihémorragique, elle est efficace contre les diarrhées. En gargarisme, la décoction de potentille rampante vient à bout des aphtes, gingivites, pharyngites chroniques. Les compresses à base de potentille rampante soulagent les contusions et les brûlures.

En Cuisine :

La potentille rampante est comestible : les jeunes pousses peuvent être consommées en salade, mais elle n'a pas un grand intérêt gustatif.

Le saviez-vous ?

Jadis, cette plante était considérée comme magique, elle était classée dans les plantes de type 5 d'où son surnom d'herbe à cinq feuilles qui correspond au domaine du pouvoir et de l'amour, de l'argent, de la santé

et la sagesse, par conséquent elle était censée apporter la protection, les gains matériels et les rêves prémonitoires.

Pour ce faire il suffisait de déposer un bouquet de cette potentille rampante devant la demeure d'une personne pour qu'elle contribue à apporter des bienfaits aux propriétaires de cette maison.